



Commune de COMBS LA VILLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2020

DELIBERATION n°1

Date de convocation
30.09.2020

Date d'affichage
02.10.2020

**Nombre de
Membres**

en exercice : 17

présents : 12

votants : 13

**Objet : Décision Modificative n°1 au budget annexe du budget principal 2020
du CCAS - Service des Aides à Domicile**

L'an deux mille vingt, le 8 octobre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick SÉDARD- Vice-Président, à 18h30.

Présents : M. P. SEDARD – Mme M. GEORGET – Mme M. GOTIN – M. Y. LERAY – M. E. ALAMAMY – M. C. GHIS – M. D. ROUSSAUX
– Mme M-L PINGARD – M. P. CHAREIL – M. F. AUZANNEAU
– Mme R. COCHET – Mme G. BADJI-DIENG

Absent représenté : M. GEOFFROY G. par M. P. SEDARD –

Absents excusés . – Mme A. ADJELI– Mme A. BIJON .– Mme C. FOURIS
– Mme L. GALLET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-25,

VU la délibération n°8 du 5 mars 2020 portant vote du budget primitif du budget annexe au budget principal du CCAS : service des aides à domicile

VU la nécessité de procéder à certaines régularisations budgétaires pour l'exécution du Budget annexe au budget primitif du CCAS : service des aides à domicile

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'ajuster les comptes en dépenses et en recettes.

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires ci-annexées,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 9 octobre 2020



Le Président du CCAS

Guy GEOFFROY

Pour : 13
Contre : 00
Abstentions : 00

Transmise en préfecture le : 15/10/2020
Exécutoire le : 15/10/20

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS de Combs-la-Ville.

Décision Modificative n° 1 au Budget primitif 2020
Budget annexe - Aides à domicile

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles
le 25 septembre 2020	
<u>011 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION</u>	
60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	100,00
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	350,00
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	710,00
6184 - CONCOURS DIVERS COTISATIONS	2 450,00
TOTAL	3 610,00
<u>012 - DEPENSES AFFERENTES AU FRAIS DE PERSONNEL</u>	
6488 - AUTRES CHARGES	-282,00
TOTAL	-282,00
<u>016 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</u>	
6184 - CONCOURS DIVERS FORMATIONS	-1 568,00
6718 -AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE. DE GESTION	-1 760,00
TOTAL	-3 328,00
TOTAL DES DEPENSES	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<u>018 - AUTRES PRODUITS</u>	
7718 - AUTRES PRODUITS EXCEPTION. SUR OPE. DE GESTION	-3 966,21
<u>019 - PRODUITS FINANCIERS</u>	
7718 - AUTRES PRODUITS EXCEPTION. SUR OPE. DE GESTION	3 966,21
TOTAL DES RECETTES	0,00